

COMMUNIQUE

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme note avec regret que pour appeler à un réaménagement du calendrier des prochaines élections municipales et régionales, certaines personnes invoquent, entre autres motifs, les difficultés des juridictions à absorber et à traiter les demandes de casier judiciaire et de certificat de nationalité, en raison des vacances judiciaires ; ce qui n'aurait pas facilité la constitution de leurs dossiers par les candidats à ces élections.

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme tient à indiquer qu'en dépit des vacances judiciaires, le fonctionnement des Tribunaux et Parquets est correctement assuré, de sorte que les services en charge de la délivrance de ces actes ont été à même de satisfaire les demandes des requérants.

Il s'agit donc d'allégations sans fondement.

Fait à Abidjan, le **29 - 08 - 2018**

**Pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
des Droits de l'Homme et par délégation**

Le Directeur de Cabinet



KOUASSI Bernard